

Règlement de la Campagne Activation Compte Jeune

Organisée par NSIA BANQUE CI

Article 1 : Organisateur du jeu

La Société NSIA BANQUE Côte d'Ivoire, Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 24 734 572 000 de francs CFA, exerçant dans le domaine bancaire, Immatriculée au RCCM sous le numéro CI-ABJ-03-1981-B14-52039, dont le siège social est à Abidjan-Plateau NSIA Banque – 8-10 Avenue Joseph Anoma Abidjan - Tél. : 27 20 20 07 20 - Adresse : 01 BP 1274 Abidjan 01 - Web : www.nsiabanque.ci organise une « campagne Activation Compte Jeune ».

Cette campagne se déroulera du 13 Juillet 2021 de 00 h01 minutes au 12 Octobre 2021 à 23h59 minutes, dans les conditions prévues au présent règlement.

Article 2 – Participants et conditions de participation

La Campagne d'activation **Compte Jeune** est ouverte à toute personne physique, élève ou étudiante, âgée de 18 à 30 ans, justifiant de sa scolarisation et titulaire d'un compte Jeune ouvert dans les livres de NSIA Banque CI.

L'action consiste à récompenser les titulaires de comptes Jeune qui, pendant la durée de la campagne, auront rempli les trois (03) conditions ci-dessous :

Les conditions à remplir pour tenter de gagner un **des lots standards**

1. Souscription au **service Banque to Wallet Orange Money**
2. Via ce service, **réaliser au moins une opération de transfert d'argent, pour un montant de 10 000 FCFA par mois, de son compte Orange Money vers son Compte Jeune** ; cela, au cours des 3 mois sur lesquels se déroulera la campagne
3. **Justifier d'un solde créditeur** au terme de la période de campagne

Les conditions particulières à remplir pour tenter de gagner un **des supers lots**

1. Valider les principes de base énumérés ci-dessus
2. Se connecter à NSIA Banque Direct au moins une fois par mois sur la période de la campagne
3. Règlement de factures ou autres achats de biens et services avec sa carte Jeune via les Terminaux de Paiement Electronique

Modèle de définition des gagnants

Pour chaque catégorie de récompenses, nous procéderons au terme des trois (03) mois de la campagne, à une extraction de la base de données des comptes Jeune, suivi d'une analyse statistique qui déterminera les gagnants selon les Opérations effectuées sur la période au regard des conditions définies ci-dessus.

Chaque opération effectuée donne des points. Ainsi, pour faire partie des heureux gagnants, il faut multiplier les opérations suivantes :

- Souscription au service Banque to Wallet Orange Money
- Transfert d'argent de son compte Orange Money vers son compte Jeune

- Connexion à son compte Jeune via l'application NSIA Banque Direct (à télécharger sur Play Store et Apple Store) (les paramètres de connexion sont disponibles en agence ou par le Centre de Relation Client au 80 200 800)
- Règlement de factures ou autres achats de biens et services avec sa carte Jeune via les Terminaux de Paiement Electronique

BARÈME DES POINTS	
TYPE D'OPÉRATION	NOMBRE DE POINTS
Souscription au service Banque to Wallet Orange Money	5 Points
Transfert d'argent de son compte Orange Money vers son compte Jeune	20 Points
Connexion à son compte Jeune via l'application NSIA Banque Direct	1 Point
Règlement de factures ou autres achats de biens et services avec sa carte Jeune via les Terminaux de Paiement Electronique	10 Points

Il ne sera attribué qu'un seul lot par gagnant.

NB : Le personnel de la banque ne peut pas participer à cette action.

Article 3 – Dotation

L'activation Compte Jeune est dotée de **54 lots répartis comme suit** :

❖ **Lots Standards** : 49 lots composés de :

Nature des lots	Nombre	Valeurs (U)	Catégorie
Montres connectées	14	25 000 FCFA	Comptes créditeurs au démarrage de la campagne
Écouteurs Bluetooth	20	10 000 FCFA	Comptes débiteurs au démarrage de la campagne
Couples de Tickets de Cinéma	15	10 000 FCFA	Comptes ayant un solde de 0 FCFA au démarrage de la campagne

❖ **Supers Lots** : (offre soumise à conditions particulières à l'article 2)

- 2 prises en charge scolaire d'une valeur de **250 000 FCFA** chacune, pour l'année académique 2021-2022
- 3 prises en charge de **100 000 FCFA** pour subventionner des permis de conduire

NB :

- Les gagnants seront contactés par le Centre de Relation Client de NSIA Banque CI par appels et SMS pour la récupération de leurs lots.
- Les lots non réclamés au bout de trois (03) mois après information, seront annulés et réaffectés à d'autres actions commerciales.

Article 5 – Retrait des lots

Les lots sont à retirer dans les agences NSIA Banque CI de la localité la plus proche pour les gagnants de Province et au siège de NSIA Banque CI pour les gagnants d'Abidjan, par le gagnant ou par un représentant muni de la pièce d'identité du gagnant et d'une procuration légalisée établie à cet effet.

Article 6 – Droit à l'image

Du fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'organisateur à utiliser ses noms, prénoms, adresses et numéros de téléphone et photographies dans toute manifestation promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné ou une quelconque action fondée sur le droit à l'image.

Article 7 – Limitation de responsabilité

NSIA Banque CI se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout événement sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Article 8 – Contestation et litige

La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par le participant.

Toute contestation liée à cette opération, devra se faire par lettre manuscrite, dans un délai de 5 jours suivant la publication de la liste des gagnants par la Direction de la Marque, du Marketing et de la Communication Externe de NSIA Banque CI. La voie amiable est celle préconisée pour résoudre les différents nés de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation que ce soit de la part des participants. Le gagnant ne peut en aucun cas réclamer le remplacement du gain, par un autre.

Article 9 – Consultation du règlement

Ce règlement de la campagne est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande, auprès de la Direction de la Marque, du Marketing et de la Communication Externe de NSIA Banque CI sise au Plateau, avenue Joseph Anoma, 11^{ème} étage de la tour du siège. Il est également consultable sur : www.nsiabanque.ci ou à l'Étude de Maître **KOUADIO KOUASSI THOMAS BECKET**, Huissier de Justice, près du tribunal de 1^{ère} Instance d'Abidjan.

Plateau et la Cour d'Appel d'Abidjan.

Article 10 – Données à caractère personnel

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de cette campagne, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Tout participant a le droit de s'opposer au traitement de certaines de ces données à caractère personnel pour des motifs légitimes tenant à sa situation particulière, ou lorsque ce traitement est fait à des fins de prospection.

Tout participant justifiant de son identité peut également exiger que soient rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou supprimées les données à caractère personnel le concernant, qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées, ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

Fait à Abidjan, le 07 Juillet 2021.

Directeur Général NSIA Banque CI